

# CODE DE BONNE CONDUITE EN PRESENCE DE CHIROPTERES

*Imaginez qu'une bande d'énergumènes bruyants débarque chez vous à 3h du matin, alors que vous êtes plongé au plus profond de votre sommeil ! C'est à peu près l'impression que ça doit faire à une colonie de chiroptères lorsqu'un groupe de spéléos arrive brusquement dans leur salle souterraine favorite. Certes, direz-vous, des chauves-souris il y en a partout et dans toutes les grottes, faut-il arrêter la spéléologie et de fréquenter le milieu souterrain ? Que non, mais il est simplement recommandé d'éviter la fréquentation de certaines cavités en certaines périodes déterminées, surtout en groupe; et aussi d'adopter un comportement spécifique en présence de ces petites bestioles, c'est tout.*

## QUELQUES REGLES A APPLIQUER :

- J'arrive à l'entrée d'une cavité équipée d'un panneau signalant la présence de chiroptères. Je fais demi-tour si je suis dans une des périodes à ne pas fréquenter.
- Je suis en exploration et rencontre une colonie de chiroptères (groupe de quelques dizaines à plus de 1000). Je fais demi-tour quelle que soit la saison. En effet l'affolement dans une colonie peut être dramatique (notamment en période estivale de reproduction) ou un réveil répété hivernal peut être critique : les réserves énergétiques de l'animal peuvent s'épuiser si la cavité reçoit trop de visites en hiver. Je peux revenir à une autre saison, la présence des chiroptères étant saisonnière.
- Je suis en exploration et rencontre des chiroptères isolés (parfois une vingtaine ou une trentaine par cavité). Je poursuis mon exploration en respectant les règles de cohabitation suivantes:
  - o Je ne m'attarde pas dans la zone "habitée".
  - o Je ne "réchauffe" pas les bêtes (pas d'observation directe à la verticale que ce soit avec ou sans éclairage acétylène).
  - o Je n'utilise pas une lumière vive ou continue (plutôt électrique tamisée et de courte durée).
  - o Je limite le plus possible les bruits et la parole lors de ma progression dans leur environnement perceptible (bruits métalliques et bruits de pas sur des caillasses notamment).
  - o Je fais attention à la présence de chiroptère dans les passages étroits (là où ça frotte).
  - o Enfin règle impérative à respecter: si elles se mettent à bouger ou simplement à faire des tractions avec leurs pattes, alors je m'éloigne au plus vite et en silence afin qu'elles retrouvent le calme dans les plus brefs délais.
  - o Si le nombre de chiroptères est assez élevé (au moins une dizaine), j'informe le CDS Ardèche.



AGIR pour la  
**BIODIVERSITÉ**  
AUVERGNE-RHÔNE-ALPES



Comité Départemental  
Spéléologie **ardèche**

 **Conservatoire  
d'espaces naturels  
Rhône-Alpes**